



Nom(s) du ou des titulaire(s) du compte : _____

N° de référence de la demande : _____

Remplissez le présent formulaire si vous désirez qu'une autre personne exerce les pleins pouvoirs sur le ou les comptes que vous détenez auprès de TD Waterhouse, selon les modalités décrites ci-dessous.

Veillez faire un choix distinct pour chaque division de TD Waterhouse Canada Inc. pour laquelle vous souhaitez que la procuration s'applique.

Placements directs

La présente procuration s'appliquera à tous les comptes Placements directs TD associés au numéro d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte) que vous indiquerez ci-dessous. Vous consentez à ce que la présente procuration s'applique à tous les comptes actuels et futurs associés à ce numéro.

Numéro d'identification de client à six chiffres _____

Planification financière, Gestion de patrimoine TD

Si vous souhaitez que la présente procuration s'applique à tous vos comptes de Planification financière, Gestion de patrimoine TD, cochez cette case

OU

Si vous souhaitez que la procuration s'applique à un ou plusieurs comptes de cette division, veuillez préciser lesquels ci-dessous. Vous reconnaissez et acceptez que s'il accède à vos comptes dans CourtierWeb, votre mandataire pourra consulter tous les comptes associés au numéro d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte) indiqués ci-dessous.

Numéro(s) de compte : _____

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD

Si vous souhaitez que la présente procuration s'applique à tous vos comptes de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD, cochez cette case

OU

Si vous souhaitez que la procuration s'applique à un ou plusieurs comptes de cette division, veuillez préciser lesquels ci-dessous. Vous reconnaissez et acceptez que s'il accède à vos comptes dans CourtierWeb, votre mandataire pourra consulter tous les comptes associés au numéro d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte) indiqués ci-dessous.

Numéro(s) de compte : _____

Dans la présente convention, les mots « vous », « votre » et « vos » désignent la personne qui donne procuration, désignée comme le titulaire. Les mots « nous », « notre » et « nos » désignent TD Waterhouse.

Constitution de la procuration

Par les présentes, vous constituez et nommez _____ afin qu'il ou elle agisse à titre de votre mandataire et fondé de pouvoir relativement à vos comptes auprès de nous mentionnés ci-dessus.

Dans le cas des divisions autres que Placements directs TD, vous pouvez désigner plus d'un mandataire, mais vous devez spécifier si vous souhaitez qu'ils exercent leur pouvoir conjointement, séparément, ou bien à la fois conjointement et séparément.

Ayant désigné plus d'un mandataire pour agir en mon nom, je les autorise à exercer leur pouvoir _____ (remplir avec l'une des options suivantes : conjointement, séparément, conjointement et séparément).

Vos témoins et vous devez parapher l'option que vous avez inscrite.

Initiales du titulaire du compte _____ Initiales de l'unique témoin _____ Initiales du second témoin _____

Une fois cette procuration dûment signée et attestée, votre mandataire aura le pouvoir d'effectuer ce qui suit pour vous, par l'entremise de vos comptes auprès de nous :

- acheter, vendre et négocier des actions, des obligations et tous autres titres (comprenant les achats sur marge et les ventes à découvert*);
- recevoir et livrer des titres, en demander la réception ainsi que la livraison à d'autres personnes, sans frais ou contre rémunération pour votre compte;
- ordonner le remboursement de paiements et le règlement de paiements à d'autres personnes, notamment à votre mandataire et fondé de pouvoir;
- recevoir des paiements et faire des paiements à d'autres personnes;
- recevoir les relevés d'opérations, les approuver et les confirmer;
- recevoir tous avis et demandes de quelque nature que ce soit qui vous sont adressés ou qui parviennent à votre attention relativement aux transactions effectuées à l'égard de votre compte;
- effectuer des retraits de votre compte;
- transférer votre compte;
- signer en votre nom toute entente conclue avec nous concernant vos opérations; et
- agir généralement en votre nom à l'égard de toute question concernant vos comptes auprès de nous.

(* Non admissible dans votre RER¹ autogéré, votre FRR² autogéré ou votre REEE³)

Vous vous engagez à demeurer responsable de tous les gestes et actes accomplis par votre mandataire à l'égard de vos comptes auprès de nous jusqu'à ce que nous ayons reçu un avis écrit de révocation de la procuration de votre part, ou encore une preuve de votre décès. Nous ne vous aviserons pas de l'accomplissement par votre mandataire des actes qui précèdent, puisque ces actes auront le même effet que si vous les aviez accomplis personnellement. Nous ne sommes pas tenus de vous transmettre quelque relevé, avis ou demande concernant ces actes. En signant la présente procuration, vous ratifiez par le fait même tous les actes posés par le mandataire relativement à tous vos comptes auprès de nous. Cependant, vous reconnaissez et consentez à ce que nous nous réservions le droit d'examiner et de refuser une quelconque demande d'opérations faite par votre mandataire. Vous vous engagez à nous tenir indemnes et à couvert des actes accomplis par votre mandataire jusqu'à ce que nous soyons informés que son mandat a pris fin.

Révocation de cette procuration

Vous convenez chacun expressément que la présente procuration vous lie conjointement, et qu'elle lie également vos héritiers, exécuteurs testamentaires, successeurs et ayants droit. Nous continuerons à traiter avec votre mandataire jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cette procuration par la réception, de notre part, d'un avis écrit de révocation conforme à la loi applicable, ou encore par la réception de la preuve de votre décès. Vous pouvez nous transmettre votre avis de révocation en le faisant parvenir à un bureau de TD Waterhouse Canada Inc.

Le présent formulaire de procuration de TD Waterhouse ne révoque aucune procuration générale ou perpétuelle antérieure que vous avez donnée. Vous autorisez expressément de multiples procurations.

Maintien de la procuration si vous devenez inapte au sens de la loi

Si vous ne voulez pas que cette procuration continue à être exercée si vous devenez inapte au sens de la loi, vous devez biffer la phrase ci-dessous. Vous et vos témoins devez ensuite parapher la suppression. (Vous trouverez plus d'information sur les témoins plus loin dans ce document.)

Vous autorisez cette procuration à continuer à être exercée si vous êtes atteint d'un handicap mental ou si vous devenez inapte au sens de la loi après la signature de cette procuration.

Initiales du titulaire du compte _____ **Initiales de l'unique témoin** _____ **Initiales du second témoin** _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____

Indiquer le nom du titulaire en caractères d'imprimerie : _____

Témoins de la signature du titulaire :

Tous les témoins doivent être des adultes juridiquement capables qui comprennent le libellé du présent formulaire (sauf si l'aide d'un interprète est fournie) et ne doivent pas être le titulaire, une personne signant en son nom, le mandataire ou un membre de la famille (parent, époux, conjoint ou enfant) de ces personnes.

Pour toutes les provinces, sauf au Québec et en Ontario, un seul témoin est suffisant. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, ce témoin doit être membre d'une profession libérale désignée. Par ailleurs :

- a) En **Saskatchewan**, le témoin doit produire le certificat d'attestation instrumentaire exigé (il est également possible de nommer deux témoins qui ne sont pas avocats en lieu et place d'un seul témoin exerçant la profession d'avocat).
- b) Au **Manitoba**, le témoin doit toujours être un membre d'une profession libérale désignée.
- c) En **Colombie-Britannique**, deux témoins non membres d'une profession libérale désignée peuvent se substituer à l'avocat ou au notaire habilité à exercer sa profession dans cette province uniquement.

En plus des exigences ci-dessus, le témoin ne doit pas être l'employé ou l'agent du mandataire, sauf dans le cas de situations prévues par la loi applicable.

Témoin unique de la signature du titulaire (pour toutes les provinces **sauf** le Québec et l'Ontario ainsi que pour le témoin membre d'une profession libérale désignée au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

Je n'ai/Nous n'avons aucune raison de croire que la personne désignée ci-dessus serait inapte à donner une procuration perpétuelle relativement à l'administration de ses biens.

J'ai/Nous avons signé la présente procuration en présence de la personne dont le nom figure ci-dessus, les uns en présence des autres.

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

En Colombie-Britannique, Manitoba et en Saskatchewan, veuillez inscrire le titre professionnel de l'unique témoin :

Dans le cas de deux (2) témoins :

Premier témoin de la signature du titulaire (au Québec et en Ontario, ainsi que pour le témoin non membre d'une profession désignée en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Second témoin de la signature du titulaire (au Québec et en Ontario, ainsi que pour le témoin non membre d'une profession désignée en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats (deux témoins sont requis pour une procuration en Saskatchewan)

Je, _____ domicilié au _____
Nom N° et rue Ville Province Code postal
et

Je, _____ domicilié au _____
Nom N° et rue Ville Province Code postal

Attestons :

- a) avoir été chacun témoin de la signature de la procuration perpétuelle de _____
- b) être chacun un adulte capable, ne pas être le mandataire nommé dans la procuration ci-dessus et ne pas être un membre de la famille du titulaire ou du mandataire
- c) d'avis que le titulaire était un adulte comprenant la nature et les effets de cette procuration perpétuelle au moment de la signer.

Signature du témoin : _____ Date : _____

Signature du témoin : _____ Date : _____

Attestation pour le témoin exerçant la profession d'avocat

En Saskatchewan, le témoin qui est avocat doit produire ce certificat.

Je, _____ de _____
Nom N° et rue Ville Province Code postal

Atteste :

- a) que je suis actuellement un membre en règle du barreau de _____
(Territoire du barreau)
au _____
N° et rue Ville Code postal
- b) et que j'ai été consulté par _____
(Nom du titulaire)
domicilié au _____
N° et rue Ville Code postal
- c) que j'ai expliqué au titulaire la nature et les effets d'une procuration perpétuelle et que nous avons passé en revue ensemble les dispositions de la procuration perpétuelle susmentionnée;
- d) que j'ai été témoin de la signature par le titulaire de la procuration perpétuelle susmentionnée;
- e) que le titulaire était, à mon avis, un adulte comprenant la nature et les effets de la procuration perpétuelle susmentionnée au moment de la signer.

Signature de l'avocat : _____ Date : _____

Chaque mandataire doit signer le consentement

En Colombie-Britannique, pour que la procuration soit valide, chaque mandataire doit signer en présence soit de l'avocat, soit du notaire qui agit à titre de témoin ou en présence de deux témoins non membres d'une profession libérale désignée. Les exigences énoncées à la page 2 s'appliquant aux témoins de la signature du titulaire en Colombie-Britannique s'appliquent également aux témoins de la signature du mandataire.

Consentement du mandataire

Je, le mandataire désigné par le titulaire dans cette procuration, confirme que je suis habilité à agir en tant que mandataire pour le titulaire en vertu de la loi applicable, que je comprends mes responsabilités de mandataire et que j'accepte d'être désigné comme mandataire. En Colombie-Britannique, pour que la procuration soit valide, le mandataire doit la signer en présence soit d'un avocat, soit d'un notaire habilité à exercer sa profession dans cette province uniquement **ou** en présence de deux témoins non membres d'une profession libérale. Les exigences ci-dessus s'appliquant aux témoins de la signature du titulaire en Colombie-Britannique s'appliquent également aux témoins de la signature du mandataire.

Signature du mandataire : _____

Témoins de la signature du mandataire :

Signature du témoin : _____

Signature du témoin : _____

Renseignements sur le mandataire (à remplir par la personne désignée comme mandataire)

Adresse du domicile : _____

Nom et adresse de l'employeur du mandataire : _____

Occupation _____ Activité de l'entreprise _____

Date de naissance _____ Lien avec le titulaire du compte _____

Nom complet de l'époux ou du conjoint _____ Emploi _____

Employeur* _____ Type d'entreprise _____

* Les renseignements sur le conjoint sont exigés afin de déterminer s'il s'agit d'une situation de compte de professionnel et de respecter les exigences « Connaissez votre client ».

Informations bancaires relatives au mandataire:

Banque _____ Succursale _____ N° de compte _____

Le mandataire titulaire d'autres comptes de courtage ou contrôlez-vous les opérations effectuées dans d'autres comptes?

Non Oui - Types de compte : _____

Le mandataire est-il un administrateur, un cadre supérieur ou un initié d'une société cotée en Bourse?

Non Oui - Si oui, nom de la société : _____

Le mandataire exerce-t-il, à titre individuel ou comme membre d'un groupe, une influence déterminante sur une société cotée en Bourse?

Non Oui - Si oui, nom de la société : _____

Pièce d'identité ou preuve de citoyenneté valide requise - Pour toutes les personnes autorisées : (Ressortissants américains - W9 (n° 515876) et une Renonciation à la confidentialité (n° 591857))

Types de pièces d'identité avec photo valides (copie requise) :

- Permis de conduire canadien (restriction : au Québec, seulement si le client le présente)
- Passeport
- Carte de citoyenneté canadienne
- Carte de résident permanent
- Carte d'assurance-maladie provinciale (avec photo) (restrictions : non permise par la loi en Ont., au Man. et à l'Î.-P.-É.; au Québec, seulement si le client la présente)
- Carte d'identité émise par un gouvernement provincial au Canada (avec photo) (Alb., C.-B., T.-N.-L., N.-É., Sask. et Î.-P.-É. seulement)
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Carte Nexus émise par le gouvernement des États-Unis
- Certificat du statut d'Indien (avec photo)
- Fiche relative au droit d'établissement - IMM 1000 (certifié, avec photo et signature)
- Confirmation de résidence permanente - IMM 5292 (certifié, avec photo et signature)

L'employé de la TD a-t-il inscrit la date et apposé le tampon « certifié conforme » sur la photocopie de la pièce d'identité du client? Oui Non

Nom d'utilisateur ACF2 Nom de l'employé de la TD

Date à laquelle la pièce d'identité a été certifiée conforme (jj/mm/aaaa)

Type de pièce d'identité

Numéro de la pièce d'identité

Lieu d'émission

Date d'émission (jj/mm/aaaa)

Date de fin de validité (jj/mm/aaaa)

Consentement des cotitulaires dans le cas d'un compte conjoint

Je/Nous, cotitulaire(s) du compte ou des comptes TD ci-dessous, accepte/acceptons la désignation du mandataire nommé dans cette procuration :

J'accepte/Nous acceptons d'être lié(s) aux actions du mandataire quant au(x) compte(s) ci-dessus.

Signature du titulaire du compte conjoint : _____ Date : _____

Signature du titulaire du compte conjoint : _____ Date : _____

¹ Régime enregistré d'épargne retraite (REER) - Fait référence au régime d'épargne retraite autogéré de TD Waterhouse

² Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) - Fait référence au fonds de revenu de retraite autogéré de TD Waterhouse

³ Régime enregistré d'épargne-études (REEE) - Fait référence au régime d'épargne-études autogéré de Valeurs Mobilières TD Inc.

Placements directs TD, Planification financière, Gestion de patrimoine TD, et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - membre du Fonds canadien de protection des épargnants.